



Mairie de  
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 30 SEP. 2026

ID : 077-217702158-20260928-02026\_092-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 28 septembre 2026

|                                       |                           |                             |
|---------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Conseillers en exercice : 29          | Conseillers présents : 26 | Conseiller(s) absent(s) : 3 |
| Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 3 | Votants : 29              |                             |

Date de la convocation : 22 septembre 2026

**L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à vingt heures et cinq minutes**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

**Secrétaire de séance** : Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie

**Étaient présents** : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, LALLEMANT Sylvie, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DEVAUCHELLE Marie-Paule, LOUBIERE Yves, HAMDI Nadia, BENARD Sandie, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallaury, ROUSSEL Mylène, LARADJI Chrystelle, TRANGOSI Renaud, HANQUART-TAUVERON Charlotte, BOURSIEZ Frédéric, POUSSIER Adrien, COUPÉ-BAYLE Séverine, BENOIT Dominique, DONADIO Véronique, SOUSA José, LUCAS Nicolas, BOIVIN Jean-Claude, HASCOET Alexandre

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Étaient absents avec pouvoirs** : BOURDEILLE Christian à GARCIA ROBIN Jean-Paul, GEENEN Allison à HASCOET Alexandre, BILLARD Emmanuelle à DONADIO Véronique,

**Était absent sans pouvoir** :



### **DÉLIBÉRATION N° 02026\_092 : Remplacement d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire relatif au remplacement d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS

**Vu** l'article R123-9 du code de l'Action Sociale et des Familles

**Vu** la délibération n°2026\_064 du 18 mai 2026 portant, détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS et désignation des représentants du Conseil Municipal ;

**Considérant** la démission de Monsieur Thierry DIGUET, en date du 26 août 2026 en tant que conseiller municipal ;

**Considérant** qu'il convient, dès lors, de pourvoir le siège devenu vacant par Mme Nadia HAMDI, sixième candidat de la liste 1 « Union Gretzoise » ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

**PREND ACTE** du remplacement de Monsieur Thierry DIGUET par Madame Nadia H  
d'Administration du CCAS

Envoyé en préfecture le 30/09/2026  
Reçu en préfecture le 30/09/2026  
Publié le **30 SEP. 2026**  
ID : 077-217702158-20260928-02026\_092-DE

**Fait et délibéré en séance, le 28 septembre 2026**

**Le secrétaire de séance**

SPRUTTA-BOURGES Nathalie



**Le Maire**

GARCIA ROBIN Jean-Paul

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>